




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-324**

**Séance publique du**

**23 juin 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111277-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RENTRÉE ÉTUDIANTE SEPTEMBRE- OCTOBRE 2017**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Campus Mirabeau, CPER 2015-2020 et  
Vie Étudiante

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2017

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RENTRÉE ÉTUDIANTE SEPTEMBRE-  
OCTOBRE 2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objectif de vous présenter la nouvelle dynamique que la ville d'Aix-en-Provence souhaite impulser en direction du monde étudiant.

En effet, Aix-en-Provence représente 36 000 étudiants sur les 74 000 étudiants d'Aix-Marseille-Université la hissant au deuxième rang des universités françaises. Avec une attractivité croissante, elle grimpe dans les classements internationaux et se positionne 133ème au classement mondial de Shanghai 2015 sur 500 universités.

Il s'agit d'inscrire un « temps fort » marquant la prochaine rentrée étudiante et universitaire par un événement festif et ludique dénommé « **Poly'Arti 2 : c'est la rentrée** » en s'appuyant sur les opérateurs de terrain et les associations à travers une programmation musicale et créative et festive le samedi 7 octobre 2017.

En effet, la vie étudiante fait partie intrinsèque de l'histoire et de l'image d'Aix-en-Provence, ville dynamique en mouvement vers les défis majeurs technologiques, numériques où l'enseignement supérieur a une place de premier choix. Le projet Campus Mirabeau de revitalisation et réhabilitation des bâtiments d'enseignement et de recherche avec 500 millions d'euros dont plus de la moitié consacrée à Aix-en-Provence, permettra à notre cité de se hisser dans le top 100 des meilleures universités du monde.

Il était important de mettre en place un moment marquant de la rentrée étudiante à l'instar des grands événements bien connus des aixois aujourd'hui disparus tels que le Carnaval des étudiants, les Rochimbourgs et bien d'autres événements...

C'est l'objectif poursuivi, avec l'événement « **Poly'Arti 2 : c'est la rentrée** » qui met en scène un événement public sur une soirée : le samedi 9 octobre 2017, sur un lieu emblématique d'Aix-en-Provence : le Cours Mirabeau.

### **Présentation de l'événement qui vous est proposé**

#### **Un espace public (animations urbaines) ludique et gratuit de 19 h à 1 h :**

Ouverture en accès gratuit et surveillé d'un moment festif et culturel en mode "urbain". Seront postés sur cet espace trois opérateurs associatifs de notre territoire, tel que décrit ci-après.

#### **Trois associations aixoises spécialisées :**

Deux associations en arts, théâtre, danse, musique et street art seront présentes : l'association **KADIVERS** et l'association **NEGUS VOÏDVOD**.

Une association travaillera sur la communication pour fédérer le public étudiant autour de ce monde festif : l'association **SORTIE D'AMPHI**.

- L'association **KADIVERS** :

#### **PROPOSITION D'UN PROJET ARTISTIQUE STREET ART**

Dans le cadre du projet de rentrée étudiante, l'association culturelle KADIVERS propose un projet axé sur le Street Art : durant ce moment créatif, le public sera invité à venir s'initier au cellophane et réaliser des fresques éphémères collectives sur cellophane tendu.

##### **A – PERFORMANCE D'UN STREET ART ARTISTE**

Durant la soirée musicale, KA DIVERS invite un artiste qui réalise une performance, une création en direct sur scène, moment fort et magique !

Un street artiste va réaliser une œuvre graffiti sur toile qui sera offerte à la Ville d'Aix-en-Provence, d'environ 2,20 m x 2 m.

##### **B – ATELIERS D'INITIATION GRAFFITI**

Animées par un ou des street artistes de la région, leurs interventions se définiront suivant le temps et les espaces possibles.

L'équipe KA DIVERS accueillera 8 participants étudiants par heure durant un après-midi pour qu'ils s'initient au graffiti. Ils seront encadrés par un artiste afin de réaliser des œuvres collectives éphémères.

Les inscriptions se feront sur place.

- L'Association NEGUS VOÏDVOD :

NEGUS VOÏDVOD est une association de production artistique et de gestion de projets événementiels qui a pour but d'offrir à ses membres et aux publics des animations de qualité dans le domaine de la musique, de la vidéo ou encore de la danse (festival Poly 'arti ; show Deejaying Prove Your Skills).

A l'occasion de ce temps fort, l'association proposera au public d'assister à une représentation gratuite comprenant :

- Un « BATTLE » (bataille musicale) entre DJ reconnus de la région ;
- Une représentation de danse (break dance et hip-hop).
- Un live (représentation en direct) d'un artiste musical de la région connu de la jeunesse aixoise.

OBJECTIFS :

Dévoiler un monde étudiant créatif, innovant et dynamique, impliquer un large public d'étudiants, tous cursus confondus dans un moment festif et prendre en compte la grande diversité culturelle des étudiants de la Ville d'Aix-en-Provence dans différentes disciplines.

L'association prend en compte la sécurité de l'événement en y incluant les modalités obligatoires préconisées en la matière, afin que cette initiative festive se déroule dans les meilleures conditions de sécurité possibles, au regard des moyens matériels et humains engagés par chaque partenaire.

- L'Association SORTIE D'AMPHI :

L'association est présente aujourd'hui sur le territoire d'Aix-en-Provence. « SORTIE D'AMPHI » rassemble de nombreux services pratiques à l'intérieur d'un **minibus** entièrement relooké. Chaque jour, ce bus rejoint un campus différent, évitant ainsi aux étudiants aixois de courir aux quatre coins de la ville pour résoudre leurs problèmes. Le point fort du bus, c'est l'équipe d'accueil et d'animation, jeune et très **dynamique**.

L'association permet aux étudiants d'obtenir des réponses rapides à leurs différentes demandes et les informe sur les services présents sur le territoire : sélections des meilleures offres étudiantes, informations sur le logement étudiants, transports, offres de jobs et de stages, aides financières... et de nombreuses animations. SORTIE D'AMPHI, c'est aussi des rencontres, des animations, des thématiques, des jeux différents chaque mois.

Dans le cadre de la participation des trois associations telles que mentionnées ci-dessus, au projet d'événement étudiants de la Ville, nous vous proposons d'adopter un financement tel que défini ci-après, pour un total de onze mille euros (11 000 €) dont la ligne de subventions exceptionnelles présente les disponibilités suffisantes.

Les dossiers de demandes de subventions ont été présentés et validés en commission.

En conséquence, nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

Deux mille euros (2 000 €) pour l'association SORTIE D'AMPHI,  
Deux mille cinq cent euros (2 500 €) pour l'association KADIVERS,  
Six mille cinq cent euros ( 6 500 €) pour l'association NEGUS VOĎVOD,

Et ce, dans le cadre du programme d'actions lié aux temps forts de rentrée étudiante 2017 – 2018, tel que défini ci-dessus, pour un montant total de onze mille euros (11 000 €).

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2017 et affectés au compte 1830 23-6748-922, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-324 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RENTRÉE ÉTUDIANTE SEPTEMBRE-  
OCTOBRE 2017-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»